

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF527

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Sport	35 800 000	0
Jeunesse et vie associative	0	35 800 000
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	0
TOTAUX	35 800 000	35 800 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à transférer 35,8 millions de crédits de l’action « 02 – Actions en faveur de la jeunesse et de l’éducation populaire » du programme 163 « Jeunesse et vie associative », pour les orienter vers l’action n° 1 « Promotion du Sport pour le plus grand nombre » du programme 219 « Sport ».

Les crédits du programme 163 « Jeunesse et vie associative » s’élèvent, en 2026, à 626,6 M€ pour le financement de politiques en faveur des jeunes et des associations. Pour conforter les actions d’éducation populaire, il entend notamment porter des actions de soutien au secteur des colonies de vacances.

Or, les caisses d'allocations familiales (Caf) proposent déjà un dispositif d'aides aux vacances pour les jeunes issus de familles modestes, appelé Vacaf, à travers deux programmes : l'AVE (aide aux vacances enfants attribuée pour un séjour linguistique, sportif, artistique ou culturel) et l'AVF (aide aux vacances famille). Un pass colo peut également accordé aux enfants l'année de leurs 11 ans.

Plutôt que de mettre toujours plus de moyens sur des séjours ponctuels déjà financés de diverses manières, cet amendement propose de dédier une partie des crédits à la pratique sportive régulière pour tous.

Le budget alloué au Pass'Sport a été amputé de près de 35,8 millions d'euros pour cette rentrée, privant les 6/13 ans du bénéfice de ce dispositif.

Le recours à ce Pass'Sport était pourtant en progression, puisque 1,65 million de jeunes en ont bénéficié en 2024, contre 1,32 million en 2023. Le taux de recours a atteint 26 %, avec une part croissante de bénéficiaires qui sont des jeunes issus des zones rurales et des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ce Pass'Sport permet de transmettre une culture sportive, les valeurs du sport et le goût de l'effort à une génération et à une société qui en ont dramatiquement besoin. Il convient donc de mettre la priorité sur le soutien à l'accès au sport dès le plus jeune âge, qui joue un rôle incomparable en matière de vivre-ensemble et de ciment social, véhicule des valeurs éducatives, collectives et d'exigence essentielles pour la construction de nos jeunes et leur permet de développer fortement leurs capacités à la fois physiques et psychiques, grâce au travail et à l'engagement de nos associations et fédérations sportives.

Cet amendement propose donc de promouvoir et de soutenir en priorité la pratique du sport pour tous et de rétablir les crédits amputés au Pass'Sport, afin de rouvrir le dispositif aux enfants de 6 à 13 ans.

C'est un enjeu sanitaire et culturel décisif pour la future génération.